

Les principes du protocole de la négociation coordonnée

- Chaque syndicat demeure maître de sa négociation ;
- Chaque syndicat qui adhère au protocole s'engage jusqu'à la fin de la négociation coordonnée ;
- Le contenu de la plateforme de revendications doit être lié à notre capacité de nous mobiliser pour faire ces avancées ;
- Les éléments de la plateforme doivent rejoindre le plus grand nombre possible de membres et de syndicats.

Proposition de la plateforme, telle qu'elle a été amendée lors de la réunion du secteur transport scolaire des 27 et 28 avril 2010

Revendications relatives aux conditions salariales des personnes salariées conductrices en transport scolaire

- Pour un salaire hebdomadaire ;
- Pour un maximum de 30 heures par semaine ;
- Pour du transport scolaire exclusivement ;
- Pour une rémunération des heures de travail excédant 30 heures par semaine ;
- Pour un affichage de poste plus détaillé ;
- Pour plus de transparence lors de modification à la hausse ou à la baisse d'affichage de poste de travail ;
- Pour la garantie salariale d'une durée de 42 semaines par année scolaire ;
- Pour une indexation des salaires selon les paramètres du MELS ;
- Pour que le salaire d'un occasionnel lors d'un remplacement d'un régulier soit le même et aux mêmes conditions ;

- Pour que les mêmes conditions de salaire s'appliquent aux salarié-es de garage. Les clauses normatives coordonnées

Les clauses normatives coordonnées

- Encadrer les journées de formation ;
- Contrer la discrimination en fonction du statut d'emploi ;
- Échéance de la convention collective : 2013.

Échéancier de travail 2010

Mai et juin

- Proposition d'adoption du protocole sur la négociation coordonnée. Ce protocole sera soumis aux assemblées générales des syndicats du transport scolaire d'ici le 15 juin. Par la suite, les résultats doivent être acheminés à Suzanne Lambert employée de bureau à la fédération, pour qu'elle en fasse la compilation ;
- Tournée des congrès des conseils centraux pour solliciter l'appui des syndicats affiliés à notre cause. Une résolution d'appui sera présentée aux congressistes.

Septembre et octobre

- Dépôt de nos demandes, incluant la plateforme, à tous les employeurs entre le 15 septembre et le 15 octobre ;
- À la rentrée en septembre, conférence de presse nationale pour publiciser notre plateforme. Un communiqué de presse sera envoyé à toutes les régions ;
- Rencontre du secteur à la mi-octobre pour donner suite au plan d'action.



Juin 2010



www.csn.qc.ca

L'INFOBUS

Juin 2010



La récréation est terminée pour les commissions scolaires !



Le 17 mai dernier, réunissant plus de 275 syndiqué-es devant le bureau de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, pour obtenir une rencontre avec celle-ci, les membres du secteur transport scolaire sont venus appuyer leurs camarades et dénoncer l'ingérence des commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et Lester-B.-Pearson. Parmi les syndiqué-es, des membres des syndicats des autobus Terremont, Transcobec, la Diligence et Campeau Saint-Hippolyte.

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Transco-CSN ainsi que le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du transport scolaire Gérard Séguin-CSN se trouvent dans la même situation : ils doivent négocier de façon urgente leur convention collective. Les employeurs menacent les travailleuses et les travailleurs, car certains contrats avec les commissions scolaires seront renouvelés seulement s'il est démontré qu'une convention collective est en vigueur jusqu'à l'échéance du contrat de transport. Ainsi, ces deux commissions scolaires leur donnent le 27 mai 2010 comme date butoir pour signer une convention collective. Elles ont avisé les transporteurs qu'à défaut de respecter cette échéance, elles procéderont à un appel d'offres.

ARRÊT

Résumé de la rencontre

Après avoir rencontré l'attaché de la ministre, Yvon Godin, vice-président de la FEESP, et les délégués du secteur transport scolaire ont fait le point. « Nous avons été bien reçus et bien entendus. Il est clair que la ministre devra nous répondre rapidement. Nous souhaitons pouvoir poursuivre nos négociations de bonne foi avec les transporteurs », d'expliquer Yvon Godin. « Tout le monde est sympathique à notre cause, mais cela ne suffit pas. Il faut maintenant faire reconnaître ce métier », ajoute Lyne Lacerte, secrétaire du secteur transport scolaire FEESP.



Impact majeur

Les conséquences qui peuvent découler de cette négociation sous pression sont majeures. Advenant l'impossibilité de s'entendre dans le délai fixé par les commissions scolaires, 145 travailleuses et travailleurs de chez Transco et 40 de chez transport scolaire Gérald-Séguin pourraient se trouver sans travail, et ce, pour des considérations inacceptables. Le droit des syndicats de négocier avec les transporteurs est complètement contrôlé par les décisions des commissions scolaires. « Nous souhaitons que la ministre soit sensible aux conditions de travail de celles et de ceux qui transportent quotidiennement les enfants au Québec. Sinon, nous devons prendre des moyens pour offrir un printemps et un automne chaud au ministère de l'Éducation et aux commissions scolaires », conclut Lyne Lacerte.

